

CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 04 AVRIL 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

HÔTEL DE VILLE



8, place Raoul Larche – B.P 97
33240 Saint-André-de-Cubzac



Tél : 05 57 45 10 10
Fax : 05 57 45 10 29



saintandredecubzac.fr



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023
ORDRE DU JOUR

Dossier n° 41-2023	Budget primitif 2023 – Budget principal et budget annexe Halte nautique
Dossier n° 42-2023	Budget principal – Actualisation du tableau des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
Dossier n° 43-2023	Taxes directes locales – Taux 2023
Dossier n° 44-2023	Classe de découverte – Ecole Pierre Dufour – Participation des familles
Dossier n° 45-2023	Vente aux enchères publiques – Fauteuils du conseil municipal et du bureau de madame le maire
Dossier n° 46-2023	Parcelle cadastrée section AB n° 2136, sise 61 rue de la Tour du Pin – Acquisition
Dossier n° 47-2023	Travaux d'éclairage public – Demande de subvention au SDEEG
Dossier n° 48-2023	Rénovation et extension du club house mis à disposition du Tennis Club Cubzaguais – Convention de financement
Dossier n° 49-2023	Travaux d'extension de l'école maternelle Cabanes – Demande de subvention au conseil départemental de la Gironde dans le cadre d'un programme éducatif contractuel
Dossier n° 50-2023	Travaux de rénovation des bâtiments scolaires – Demande de subvention au conseil départemental de la Gironde dans le cadre du Contrat Ville d'Equilibre
Dossier n° 51-2023	Travaux de piste cyclable avenue Jules Ferry – Demande subvention au conseil départemental de la Gironde
Dossier n° 52-2023	Travaux de requalification d'un moulin de Montalon en « refuge insolite » – Demande de subvention à l'Union Européenne au titre du fonds Européen de développement régional
Dossier n° 53-2023	Commissions municipales
Dossier n° 54-2023	Commission d'appel d'offres à vocation générale – Modalités de remplacement partiel
Dossier n° 55-2023	Commission d'appel d'offres à vocation générale – Remplacement d'un membre titulaire
Dossier n° 56-2023	Commission de délégation de service public à vocation générale – Modalités de remplacement partiel
Dossier n° 57-2023	Commission de délégation de service public à vocation générale – Remplacement d'un membre titulaire
Dossier n° 58-2023	Syndicat départemental d'énergies et environnement de la Gironde (SDEEG) – Remplacement d'un membre titulaire
Dossier n° 59-2023	Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba) – Remplacement d'un représentant
Dossier n° 60-2023	Commission paritaire du marché – Remplacement d'un délégué suppléant
Dossier n° 61-2023	Motion présentée par le groupe SAMVA relative à la mise en place d'une Zone Faible Émission sur l'agglomération bordelaise
	Décisions du maire

D – 2023/41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Budget primitif 2023 – Budget principal et budget annexe Halte nautique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

- 13 070 848,87 € en section de fonctionnement
- 12 388 358,21 € en section d'investissement

BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE :

- 27 628,80 € en section de fonctionnement
- 29 969,37 € en section d'investissement

Résultat du vote :

Pour : 28 voix
Contre : 2 voix (MM. FAMEL, CHARRIER)
Abstention : 2 voix (MM. BELMONTE, BOBET)

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,



Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Budget principal – Actualisation du tableau des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L.263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Vu le bilan annuel d'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement réalisé à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2022 et du débat d'orientation budgétaire 2023, lors de la séance du conseil municipal du 6 mars 2023 ;

Vu la présentation en commission des finances le 27 mars 2023 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de mettre fin aux autorisations de programme créées pour le réaménagement de la rue Emile Dantagnan et du chemin de Lapouyade ;

- de réviser les montants des autorisations de programme créées pour la réalisation de bassins de rétention et de réseaux d'eaux pluviales, l'extension des locaux de la Plaine des Sports, le réaménagement du site de Montalon, la réalisation d'une halle sportive à la Garosse, la consolidation du quai du port de Plagne, la révision du PLU, le réaménagement de l'avenue de la République et du chemin de Labry ;
- d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour le réaménagement du quartier de Terrefort ;
- d'autoriser madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-joint.

Pour rappel :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget primitif ne tient compte que des CP de l'année correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, FAMEL, CHARRIER).

- adopte les autorisations de programmes et l'étalement des crédits de paiements (AP/CP) tels qu'exposés dans le tableau ci-joint ;
- autorise madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes, dans la limite des montants indiqués.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 06 avril 2023

N° AP	Libellé	CP antérieurs réalisés	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
AP 2018-01	Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux (OP 201702)	254 865,83 €	1 250 000,00 €	200 000,00 €	1 795 134,17 €	3 500 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			2 500 000,00 €
AP 2018-04	Construction d'une passerelle interquartiers Bois Milon - centre ville (OP 201805 et 4581)	1 674 452,25 €	28 547,75 €	0,00 €	0,00 €	1 703 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			1 703 000,00 €
AP 2018-05	Aménagement de la rue E. Dantagnan (OP 201803)	1 752 856,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 752 856,99 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			1 752 856,99 €
AP 2019-01	Extension des locaux de la Plaine des Sports (OP 201901)	706 922,96 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	721 922,96 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			750 000,00 €
AP 2019-02	Réaménagement du site de Montalou (OP 201802)	336 611,19 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	346 611,19 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			357 161,09 €
AP 2020-01	Réalisation d'une halle sportive - La Garosse (OP 202001)	47 225,60 €	1 352 774,40 €	200 000,00 €	0,00 €	1 600 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			1 500 000,00 €
AP 2021-01	Réaménagement du chemin de Lapouyade (OP 202101)	471 712,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	471 712,91 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			480 000,00 €
AP 2021-02	Travaux de consolidation du quai du port de Plagne (OP 202102)	25 108,80 €	1 000 000,00 €	274 891,20 €	0,00 €	1 300 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			950 000,00 €
AP 2021-03	Reconstruction du pont de Lapeyre - Chemin de Cabarieu (OP 202103)	0,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			300 000,00 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_42-DE

SLO

AP révisée

Pos de modif / AP

AP clôturee

AP révisée

AP révisée

AP révisée

AP clôturee

AP révisée

Pas de modif

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_42-DE



N° AP	Libellé	CP antérieurs réalisés	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
AP 2021-04	Extension de l'école B. Cabanes (OP 202104)	0,00 €	50 000,00 €	1 050 000,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			1 100 000,00 €
AP 2022-01	Extension du club house de tennis (OP 202201)	10 215,00 €	239 785,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			250 000,00 €
AP 2022-02	Réaménagement des voiries rue Hubert de l'Isle, de la Tour du Pin et du 8 mai 1945 (OP 202202)	4 836,00 €	50 000,00 €	1 645 164,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			1 700 000,00 €
AP 2022-03	Extension du skate-park (OP 202203)	0,00 €	25 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			250 000,00 €
AP 2022-04	Révision du PLU (OP 202204)	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			100 000,00 €
AP 2022-05	Réaménagement du cœur de ville (OP 202205)	2 950,00 €	60 000,00 €	2 000 000,00 €	1 937 050,00 €	4 000 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			4 000 000,00 €
AP 2022-06	Réaménagement de l'avenue de la République (OP 202206)	0,00 €	575 000,00 €	0,00 €	0,00 €	575 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			555 000,00 €
AP 2022-07	Réaménagement du chemin de Labry (OP 202207)	0,00 €	320 000,00 €	0,00 €	0,00 €	320 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			313 000,00 €
AP 2023-01	Réaménagement du quartier de Terrefort (OP 202301)	0,00 €	150 000,00 €	680 000,00 €	0,00 €	830 000,00 €
			Montant AP figurant au tableau du 4 avril 2022 :			830 000,00 €
			Total :	5 226 107,15 €	6 575 055,20 €	3 782 184,17 €

Pas de modif / AP

Pas de modif / AP

Pas de modif / AP

Pas de modif / AP

AP révisée

Pas de modif / AP

AP révisée

AP révisée

Nouvelle AP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Taxes directes locales – Taux 2023

Vu l'état n° 1259 dit « état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 » ;

Vu les dispositions du code général des impôts (article 1636 B sexies (I)) qui autorisent à nouveau le vote par la commune d'un taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 30 voix pour et 2 abstentions (MM. FAMEL, CHARRIER), fixe les taux des taxes directes locales, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59,29 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	11,65 %

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 06 avril 2023



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_44-DE



D – 2023/44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Classe de découverte – Ecole Pierre Dufour – Participation des familles

En 2023, les élèves de 3 classes (73 élèves) de l'école Pierre Dufour partiront en classe de découverte à Sireuil en Dordogne du mercredi 28 au vendredi 30 juin 2023.

Le montant de la prestation s'élève à 287 € par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la participation des familles des élèves de l'école Pierre Dufour qui partiront en classe de découverte en 2023, comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_44-DE



	Participation des familles	Participation des familles – proportion
Tarif Social (sur demande du CCAS)	28.70 €	10%
QAF inférieur ou égal à 600 €	43.05 €	15%
QF compris entre 601 et 800 €	71.75 €	25%
QF compris entre 801 et 900 €	91.84 €	32%
QF compris entre 901 et 1000 €	100.45 €	35%
QF compris entre 1001 et 1100 €	114.80 €	40%
QF compris entre 1101 et 1200 €	120.54 €	42%
QF compris entre 1201 et 1300 €	123.41 €	43%
QF compris entre 1301 et 1400 €	126.28 €	44%
QF compris entre 1401 et 1500 €	129.15 €	45%
QF compris entre 1501 et 1600 €	132.02 €	46%
QF compris entre 1601 et 1800 €	134.89 €	47%
QF compris entre 1801 et 2000 €	137.76 €	48%
QF compris entre 2001 et 3000 €	140.63 €	49%
QF supérieur ou égal à 3001 €	143.50 €	50%

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 06 avril 2023

D – 2023/45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Vente aux enchères publiques – Fauteuils du conseil municipal et du bureau de madame le maire

Suite au renouvellement des trente-quatre fauteuils de la salle du conseil municipal et des deux fauteuils du bureau de madame le maire, le service des domaines de Bordeaux a été sollicité pour la mise aux enchères publiques par le commissariat aux ventes des anciens mobiliers.

Estimés en deux lots distincts à cinq euros pièce s'agissant des anciens fauteuils de la salle du conseil municipal et trente euros pièce s'agissant des fauteuils du bureau de madame le maire, il est nécessaire de confier ces mobiliers au commissariat aux ventes afin de procéder à la vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la sortie de l'inventaire de la commune des trente-quatre fauteuils de la salle du conseil municipal et des deux fauteuils du bureau de madame le maire ;
- confie au commissariat aux ventes du service des domaines de Bordeaux la mise aux enchères publiques desdits fauteuils ;
- autorise madame le maire à signer tout acte relatif à cette vente.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Parcelle cadastrée section AB n° 2136, sises 61 rue de la Tour du Pin – Acquisition

Dans le cadre de l'aménagement du parc du Tasta, la commune s'est rapprochée du Centre Hospitalier de Libourne propriétaire de la moitié du chemin d'accès au parc depuis la rue de la Tour du Pin (l'autre moitié appartenant déjà à la commune), afin de maîtriser l'ensemble du chemin d'accès au parc, et de pouvoir l'aménager sur toute sa largeur.

Par courrier du 1^{er} septembre 2022, le Centre Hospitalier de Libourne a donné son accord à l'acquisition par la commune du terrain correspondant à l'euro symbolique, et au démarrage anticipé des travaux d'aménagement.

La parcelle à céder à la commune est cadastrée section AB n° 2136 et d'une superficie de 81 m², conformément au plan de division annexé.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AB n° 2136, correspondant au demi-cheminement d'accès au parc du Tasta.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_46-DE



- décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 2136, sise 61 rue de la Tour du Pin et d'une surface de 81 m² conformément au plan joint ;
- dit que cette acquisition intervient à l'euro symbolique ;
- désigne maître Jean-Charles BOUZONIE, domicilié 1 rue Franklin à Bordeaux (33000), dans cette affaire ;
- autorise madame le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 06 avril 2023

Département de la GIRONDE
 COMMUNE DE SAINT ANDRE DE CUBZAC *33240*

REFERENCES CADASTRALES Après division

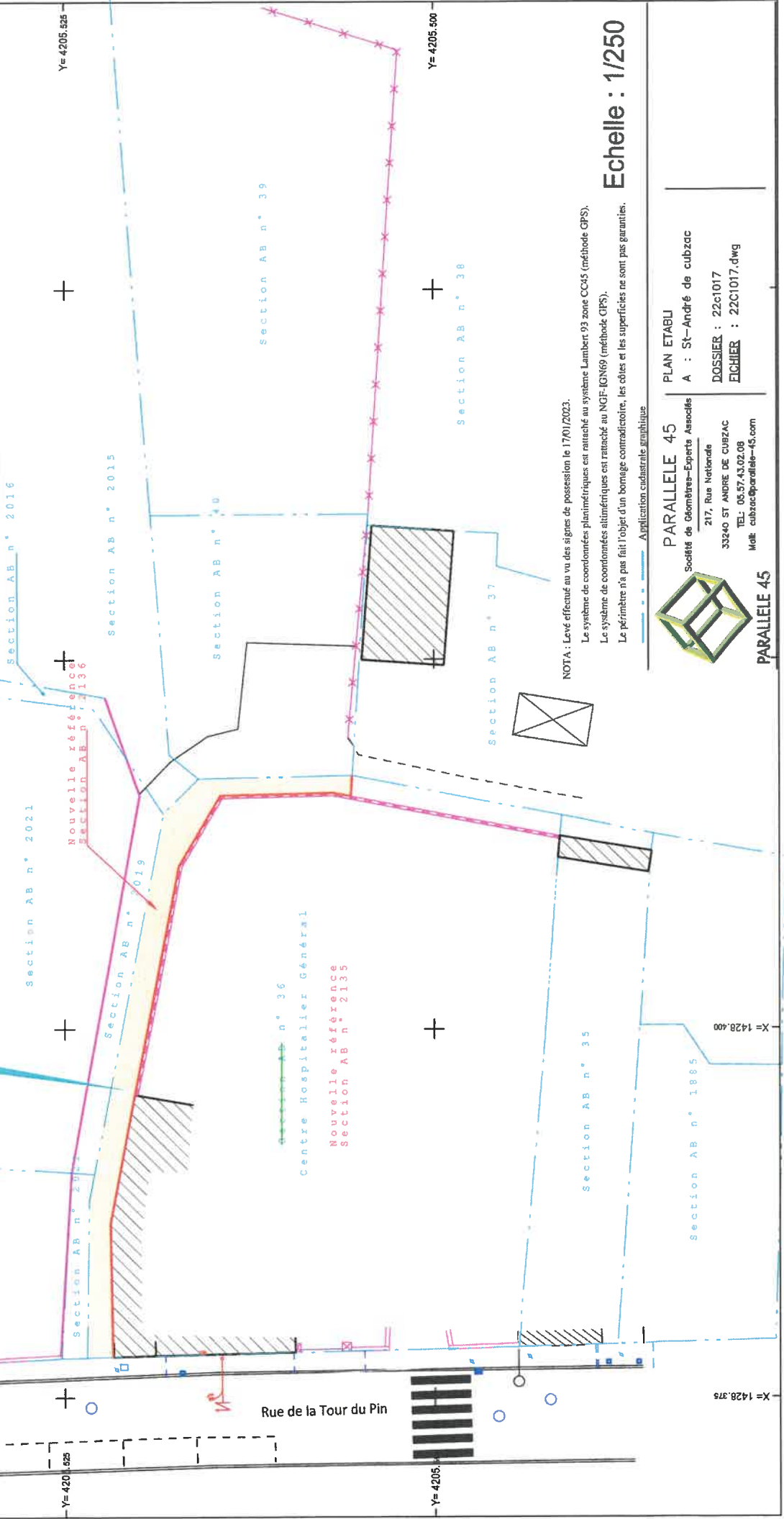
Section : AB
 Lieu-dit : Rue de la Tour Du Pin
 Numéro : 36

Section : AB
 Lieu-dit : Rue de la Tour Du Pin
 Numéros : 2135 et 2136
 DMPC n° 3518 R du 21/03/2023

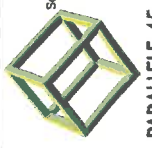
PLAN DE DIVISION

Propriété Du Centre Hospitalier de Libourne
 sise, 61 rue de la Tour du Pin

Partie cédée à
 la Commune de St-André-de-Cubzac
 S: 81 m²



Echelle : 1/250



PARALLELE 45
 Société de Géomètres-Experts Associés
 217, Rue Netteville
 33240 ST ANDRE DE CUBZAC
 TEL : 05.57.43.02.08
 Mail : cubzac@parallele-45.com

PLAN ETABLI
 A : St-André de cubzac
 DOSSIER : 22c1017
 FICHER : 22C1017.dwg

PARALLELE 45



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_47-DE



D – 2023/47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Travaux d'éclairage public – Demande de subvention au SDEEG

Depuis plusieurs années, la commune a engagé une action en matière d'économie d'énergie en procédant au remplacement progressif des lampes d'éclairage public par des systèmes à led moins énergivores.

En 2023, il est envisagé d'étendre le réseau d'un point lumineux chemin de la grave, et de poursuivre la réhabilitation de l'éclairage public notamment sur les rue suivantes : rue de la gare, rue des Meuniers, rue du Coteau, rue des places, rue Mondenard, rue Sainte Anne, rue du Huit mai, impasse du château d'eau, rue Coureau, rue de Montalon, rue des Cordiers et parking des Cordiers, rue Adrien Pioceau, rue Hubert de l'Isle, rue de la Tour du Pin, chemin de la grave, chemin du Sablot et Chemin de Terrefort.

Dans le cadre de ces travaux estimés à 87 969,97 € HT (hors maîtrise d'œuvre), la commune peut solliciter une subvention auprès du syndicat départemental d'énergies et environnement de la Gironde (SDEEG). Cette aide s'élève à 20% du montant HT des travaux, dans la limite d'un plafond de travaux subventionnés de 60 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation financière du SDEEG au titre de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de la réalisation des travaux sus-indiqués sur l'exercice budgétaire 2023 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux d'éclairage public	87 969,97 €	Subvention SDEEG	12 000,00 €
Maitrise d'œuvre	6 157,90 €	Autofinancement	82 127,87 €
Total HT	94 127,87 €	Total	94 127,87 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du SDEEG un dossier de demande de participation financière ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Rénovation et extension du club house mis à disposition du Tennis Club Cubzaguais – Convention de financement

Le conseil municipal réuni en séance le 10 mars 2022 a décidé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour la réalisation de travaux d'extension et de rénovation du clubhouse mis à disposition de l'association Tennis Club Cubzaguais.

L'association a déposé une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis dans le cadre de la réalisation de ces travaux. Cette dernière a informé l'association par courrier en date du 25 juillet 2022 qu'elle attribuera une aide financière pour ce projet à hauteur de 10 000 €, aide qui sera versée à l'association qui doit s'engager à la verser à son tour, intégralement à la commune.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_48-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de financement portant sur le versement de la subvention de la FFT perçue par l'association Tennis Club Cubzaguais à la commune, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- autorise madame le maire à signer ladite convention.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Héléne RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Travaux d'extension de l'école maternelle Cabanes – Demande de subvention au conseil départemental de la Gironde dans le cadre d'un programme éducatif contractualisé

L'école maternelle Bertrand Cabanes est située au cœur du centre-ville de la Commune de Saint-André-de-Cubzac. Dans un souci constant d'amélioration des conditions d'accueil des élèves, il est devenu nécessaire de créer une extension à cette école afin de pouvoir accueillir l'ensemble des activités.

L'extension de l'école maternelle comprendra une salle de classe, un dortoir, un atelier, un espace de stockage, un espace sanitaire et l'ensemble des accès de circulations, représentant un espace d'environ 280 m². Un espace jardin sera également créé afin d'accueillir une classe pour la réalisation de tâches « de jardinage ».

En dehors du temps scolaire, l'atelier de 60m² sera mutualisé avec l'association Le Temps des Familles, agréée espace de vie sociale depuis 2016. L'association bénéficiera d'un accès direct et indépendant à cet espace depuis l'extérieur.

La réhabilitation de deux ensembles de sanitaires (60m²) sera également réalisée.

Le cabinet ARCHITECTURES HENRI DE SEVIN a été retenu le 11 mars 2022 pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle Bertrand Cabanes.

A l'issue de la phase esquisse, l'ensemble de ces travaux est estimé à 719 500 € HT, dont 650 000 € HT pour l'extension.

Le conseil municipal, réuni en séance le 23 janvier 2023, a décidé de la réalisation de ces travaux et autorisé madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 227 500 €.

La commune peut solliciter, dans le cadre de ces travaux, une subvention auprès du conseil départemental de la Gironde.

Dans le cadre d'un programme éducatif contractualisé, le conseil départemental peut soutenir ce projet à hauteur de 50 % du montant total des travaux dans la limite d'un plafond de 25 000 € par unité pédagogique. Le projet d'extension comporte quatre unités pédagogiques :

- Création d'une salle de classe d'environ 70 m² ;
- Création d'un dortoir d'environ 40 m² ;
- Création d'un atelier d'environ 60 m² ;
- Création d'un espace jardin pouvant accueillir une classe.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès du conseil départemental de la Gironde une subvention au titre des travaux d'extension de l'école maternelle Bertrand Cabanes dans le cadre d'un programme éducatif contractualisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux d'extension de l'école maternelle Bertrand Cabanes		Subvention DETR 2023	227 500 €
Gros œuvre/VRD	190 000 €		
Charpente/étanchéité/façade	171 000 €		
Menuiseries extérieures	80 000 €	Subvention du conseil départemental	49 000 €
Menuiseries intérieures/isolation/peinture	57 000 €		
Revêtement sols	28 000 €		
Electricité	43 000 €		
Plomberie/ sanitaire	81 000 €	Autofinancement	443 000 €
Travaux de réhabilitation de deux blocs sanitaires	69 500 €		
TOTAL HT	719 500 €	TOTAL	719 500 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du conseil départemental de la Gironde une subvention dans le cadre d'un programme éducatif contractualisé ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 06 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Travaux de rénovation des bâtiments scolaires – Demande de subvention au conseil départemental de la Gironde dans le cadre du Contrat Ville d'Equilibre

Dans un souci constant d'amélioration des conditions d'accueil des élèves des différentes écoles, maternelles et élémentaires, la Ville procède chaque année à de nombreux travaux de rénovation.

En 2023, trois écoles sont concernées par la réalisation d'importants travaux de réfection de l'isolation des combles et de remplacement de luminaires.

D'une durée prévisionnelle de deux mois, l'ensemble de ces travaux de rénovation est estimé par les services techniques à 56 754 € HT.

Dans le cadre du « Contrat Ville d'Equilibre » conclu entre la commune et le conseil départemental, ce dernier est susceptible d'apporter son aide au financement des travaux au titre du point 3-A « créer, rénover ou agrandir les écoles pour accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions ». Le taux de subvention est de 50% du coût hors taxes des dépenses, plafonnées à 25 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental de la Gironde, dans le cadre des travaux divers et équipements des enseignements du premier degré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Ecole primaire Dufour :		Autofinancement	44 254 €
- Réfection de l'isolation des combles au-dessus de 9 pièces (412 m ²)	22 248 €		
- Remplacement néons fluo par luminaires LED	1 400 €	Subvention du conseil départemental	12 500 €
Sous-total HT	23 648 €		
Ecole primaire Suzanne Lacore :			
- Réfection de l'isolation des combles au-dessus de 8 pièces (499m ²)	26 946 €		
- Remplacement néons fluo par luminaires LED	1 520 €		
Sous-total HT	28 466 €		
Ecole maternelle Chappel :			
- Réfection de l'isolation des combles au-dessus d'une classe (80m ²)	4 320 €		
- Remplacement néons fluo par luminaires LED	320 €		
Sous total HT	4 640 €		
TOTAL H.T	56 754 €	TOTAL	56 754 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du conseil départemental de la Gironde une subvention dans le cadre des travaux divers et équipements des enseignements de premier degré ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Travaux de piste cyclable avenue Jules Ferry – Demande de subvention au conseil départemental de la Gironde

Toujours soucieuse de favoriser et sécuriser les déplacements doux, la ville poursuit ses aménagements de voies cyclables sur son territoire. Dans le cadre de la convention ORT conclue notamment avec le Département de la Gironde, la fiche d'action n° 16 prévoit ainsi une priorité forte accordée à cette démarche visant à accroître le nombre de bandes cyclables, pistes cyclables et voies vertes ainsi que de sécuriser celles existantes.

Il est ainsi envisagé en 2023 de sécuriser l'aménagement cyclable existant avenue Jules Ferry sur environ 270 m entre le chemin de Lapouyade et le giratoire de Badebec. Le projet consiste à élargir à 2,40m la piste cyclable, tout en la séparant physiquement de la voirie routière par un aménagement végétal ou demi-lune suivant les tronçons. Le coût de réalisation de ces travaux est estimé à un total de 45 782,12 € HT.

La commune peut solliciter une subvention auprès du département de la Gironde dans le cadre de la convention ORT. Le taux de subvention peut aller jusqu'à 50 % du montant HT des dépenses.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du département de la Gironde, dans le cadre des travaux de piste cyclable avenue Jules Ferry.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_51-DE

S'LO

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux de piste cyclable avenue Jules Ferry	45 782,12 €	Autofinancement	22 891,12€
		Conseil départemental de Gironde	22 891,00 €
TOTAL H.T	45 782,12€	TOTAL	45 782,12€

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du département de Gironde une demande de subvention en vue de la réalisation des travaux de piste cyclable avenue Jules Ferry ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Travaux de requalification d'un moulin de Montalon en « refuge insolite » – Demande de subvention à l'Union Européenne au titre du fonds Européenne de développement régional

Le conseil municipal réuni en séance le 2 juillet 2018 a approuvé la réalisation d'une étude de requalification du site de Montalon. Accueillant plusieurs moulins et offrant un large panorama sur la Dordogne, ce site présente un véritable potentiel quant à la sensibilisation et la découverte du patrimoine.

Le conseil municipal réuni en séance le 9 juillet 2019 a approuvé la réalisation des travaux de requalification du site. D'un montant de 263 400 € HT, ils ont été inaugurés le 18 septembre 2021.

Afin de poursuivre l'aménagement du site, le conseil municipal réuni en séance le 31 janvier 2022 a approuvé les travaux de requalification du moulin « observatoire panoramique ». Ces derniers sont actuellement en cours.

L'association APF Entreprises 56 a été retenue le 25 juillet 2022 pour poser une toilette sèche au sein du parc de Montalon. La mise en service aura lieu courant 2023.

Il est proposé de poursuivre l'aménagement du site en restaurant le second moulin de Montalon en « refuge insolite » afin de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du site.

Ces travaux ont été chiffrés à 126 335,98 € HT par les services techniques de la commune.

Le projet de requalification d'un moulin de Montalon en « refuge insolite » fait l'objet de la fiche action n° 27 de la convention cadre ORT avec la communauté de communes du Grand Cubzaguais, approuvée par le conseil municipal le 28 novembre 2022. Ce dernier peut solliciter une aide auprès de l'Union Européenne au titre de l'objectif spécifique n° 5.2 du FEDER 2021-2027 « encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) », confié au GAL de la Haute-Gironde. Le taux de subvention peut aller jusqu'à 80 % du montant HT des dépenses.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de l'Union Européenne auprès du GAL de la Haute-Gironde au titre de l'OS 5.2 du FEDER 2021-2027 dans le cadre des travaux de requalification d'un moulin de Montalon en « refuge insolite ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET) :

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de requalification du moulin en « refuge insolite »	126 335,98 €	Subvention conseil départemental	30 000,00 €
		Subvention Européenne (FEDER)	71 068,00 €
		Autofinancement	25 267,98 €
TOTAL HT	126 335,98 €	TOTAL	126 335,98 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

La commune s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de relèvement du coût total de l'opération ou de financement extérieur inférieur au prévisionnel.

- autorise madame le maire à solliciter le soutien de l'Union Européenne auprès du GAL de la Haute-Gironde au titre de l'OS 5.2 du FEDER 2021-2027 dans le cadre des travaux de requalification d'un moulin de Montalon en « refuge insolite » ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florian GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Commissions municipales

Le conseil municipal réuni en séance le 15 juin 2020, a décidé de former 10 commissions municipales de 10 membres chacune, permanentes sur la durée du mandat. Ces commissions représentent des instances de débat et de préparation des décisions du conseil. Commissions d'études, elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions, le conseil municipal étant seul compétent pour régler par ses délibérations, les affaires de la commune.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Chaque liste doit être représentée par au moins un de ses membres dans chaque commission.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou aux présentations. Toutefois le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Suite à la réorganisation du conseil municipal, il est proposé de modifier comme suit la composition des commissions.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste vacant, madame le maire en a donné lecture et les nominations ont pris effet immédiatement.

Désignation	Compétences	Membres	
		Majorité	Opposition
FINANCES	Finances	Célia MONSEIGNE Mickaël COURSEAUX Laurence PÉROU Michel ARNAUD Joëlle PICAUD Jean-Louis TABUSTEAU Caroline CLEDAT Mathieu CAILLAUD	Georges BELMONTE Olivier FAMEL
DÉMOCRATIE LOCALE ET COMMUNICATION	Démocratie locale, concertation citoyenne, vie des quartiers, communication externe, viographie	Célia MONSEIGNE Vincent POUX Marie-Claire BORRELLY Caroline CLEDAT Sandrine HERNANDEZ Yann LUPRICE Laurence PÉROU Thierry TOURNADE	Georges BELMONTE Vincent CHARRIER
SOLIDARITÉ	Solidarité, santé, logement, prévention, relations avec les associations caritatives	Célia MONSEIGNE Véronique LAVAUD Mathieu CAILLAUD Michaël CHAMARD Caroline CLEDAT Julie COLIN Sarah GACHET Catherine JARRY-CHADOIN	Arnaud BOBET Olivier FAMEL
VOIRIE, RÉSEAUX ET SECURITÉ PUBLIQUE	Voirie, stationnement, réseaux, sécurité publique, propreté de la ville, cimetière, halte nautique	Célia MONSEIGNE Michel ARNAUD Laure PENICHON Dominique MESTREGUILHEM Hélène RICHEL Jean-Louis TABUSTEAU Daniel THEBAULT Michel VILATTE	Déborah Marie MARTIN Vincent CHARRIER
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ	Transition écologique, cadre de vie, mobilité, transports collectifs et multimodalité	Célia MONSEIGNE Hélène RICHEL Vincent POUX Julie COLIN Yann LUPRICE Nathalie DE CHECCHI Daniel THEBAULT Catherine JARRY-CHADOIN	Déborah Marie MARTIN Vincent CHARRIER
URBANISME ET AMÉNAGEMENTS URBAINS	Urbanisme, aménagements urbains, revitalisation du centre-ville, et centre-ville de demain	Célia MONSEIGNE Stéphane PINSTON Sandrine HERNANDEZ Florion GUILLAUD Laure PENICHON Dominique MESTREGUILHEM Daniel THEBAULT Nathalie DE CHECCHI	Déborah Marie MARTIN Vincent CHARRIER

ÉDUCATION ET JEUNESSE	Education, éducation populaire, jeunesse, relation avec les établissements scolaires et équipements scolaires	Célia MONSEIGNE Laurence PÉROU Michaël CHAMARD Caroline CLEDAT Mickaël COURSEAUX Yann LUPRICE Thierry TOURNADE Julie COLIN	Georges BELMONTE Olivier FAMEL
SPORTS	Sports, manifestations sportives, relations avec les associations sportives	Célia MONSEIGNE Mickaël COURSEAUX Michel ARNAUD Marie-Claire BORRELLY Michaël CHAMARD Mathieu CAILLAUD Georges MIEYEVILLE Joëlle PICAUD	Arnaud BOBET Olivier FAMEL
VIE ASSOCIATIVE	Vie associative, relations et communication avec les associations (hors associations caritatives et sportives), gestion des bâtiments municipaux à l'exception des bâtiments scolaires, équipements et mobiliers mis à disposition des associations	Célia MONSEIGNE Marie-Claire BORRELLY Pascale AYMAT Julie COLIN Mickaël COURSEAUX Georges MIEYEVILLE Joëlle PICAUD Jean-Louis TABUSTEAU	Arnaud BOBET Olivier FAMEL
CULTURE ET MANIFESTATIONS LOCALES	Culture, éducation artistique et culturelle, histoire locale, animations et manifestations locales, et marché	Célia MONSEIGNE Georges MIEYEVILLE Pascale AYMAT Marie-Claire BORRELLY Sarah GACHET Florion GUILLAUD Jean-Louis TABUSTEAU Thierry TOURNADE	Georges BELMONTE Vincent CHARRIER

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 06 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Commission d'appel d'offres à vocation générale – Modalité de remplacement partiel

Le code de la commande publique aligne la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) sur celle de la commission prévue par l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales compétente en matière de délégation de service public.

En application de cet article, le conseil municipal a procédé le 15 juin 2020 à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la CAO permanente de la commune.

Suite au départ d'un membre titulaire de la CAO entraînant la vacance de son siège, il convient de procéder à son remplacement.

Il n'est pas prévu depuis l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, modifiant l'article L1414-2 du CGCT et abrogeant le code des marchés publics, de règles concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants de la CAO. Il est en revanche nécessaire de respecter la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour assurer le respect du pluralisme prévu par le CGCT (article L2121-22 du CGCT). Il appartient désormais au conseil municipal par délibération de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres titulaires ou suppléants de la commission d'appel d'offres. Il est proposé pour cela de se référer au dispositif antérieur, qui était celui prévu par l'article 22 du code des marchés publics aujourd'hui abrogé, dont les règles restent compatibles avec les nouveaux textes en vigueur.

Aussi pour ce cas présent et pour tous les éventuels futurs cas à venir, pour pallier tant au remplacement d'un membre titulaire que d'un membre suppléant de la CAO, et dans la mesure où ce remplacement n'entraîne pas

l'obligation d'un renouvellement complet de la commission telle que prévue
général des collectivités territoriales, il est proposé que :

- Il soit pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste, et au remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, par le membre suppléant élu inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- Il soit pourvu au remplacement d'un membre suppléant par le membre suppléant élu inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Le renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres n'est possible qu'en cas d'impossibilité d'assurer le remplacement des membres titulaires aux conditions citées ci-dessus. La démission d'un membre suppléant, alors même que la liste sur laquelle il a été élu ne comprendrait plus d'autres membres du conseil municipal suppléants susceptibles de le remplacer, n'entraîne pas de renouvellement intégral de la commission, dès lors que le membre titulaire conserve son siège.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres titulaires ou suppléants de la commission d'appel d'offres tel que sus-indiqué.

Le maire,



Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,



Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Commission d'appel d'offres à vocation générale – Remplacement d'un membre titulaire

Par délibération D-2020/44 du 15 juin 2020, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appels d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat. Celle-ci est présidée par madame le maire et composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel, sa composition est la suivante :

Liste MONSEIGNE :

Titulaires

Florion GUILLAUD

Nicolas TELLIER

Hélène RICHEL

Sandrine HERNANDEZ

Suppléants

Pascale AYMAT

Véronique LAVAUD

Michel ARNAUD

Michel VILATTE

Liste BELMONTE :

Titulaire

Arnaud BOBET

Suppléant

Déborah Marie MARTIN

Suite à la démission de monsieur Nicolas TELLIER de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement en tant que membre titulaire de ladite commission.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_55-DE



Conformément à l'application des règles en matière de remplacement des membres de la commission d'appel d'offres définies par la délibération précédente, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la composition de la commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat, dorénavant comme suit :

Liste MONSEIGNE

Titulaires
Florion GUILLAUD
Pascale AYMAT
Hélène RICHET
Sandrine HERNANDEZ

Suppléants
Véronique LAVAUD
Michel ARNAUD
Michel VILATTE

Liste BELMONTE :

Titulaire
Arnaud BOBET

Suppléant
Déborah Marie MARTIN

Le conseil municipal, a pris acte de la composition de la commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat, par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, FAMEL, CHARRIER).

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Commission de délégation de service public à vocation générale – Modalités de remplacement partiel

La composition de la commission compétente en matière de délégation de service public est prévue par l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

En application de cet article, le conseil municipal a procédé le 15 juin 2020 à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation des services publics permanente de la commune (CDSP).

Suite au départ d'un membre titulaire de la commission de délégation des services publics entraînant la vacance de son siège, il convient de procéder à son remplacement.

Aucune disposition spécifique relative au fonctionnement de la CDSP n'est prévue par les textes. Il est en revanche nécessaire de respecter la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour assurer le respect du pluralisme prévu par le CGCT (article L2121-22 du CGCT). Il appartient au conseil municipal par délibération de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres titulaires ou suppléants de la CDSP.

Aussi pour ce cas présent et pour tous les éventuels futurs cas à venir, pour pallier tant au remplacement d'un membre titulaire que d'un membre suppléant de la CDSP, et dans la mesure où ce remplacement n'entraîne pas l'obligation d'un renouvellement complet de la commission telle que prévue par l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, il est proposé que :

- Il soit pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste, et au remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, par le membre suppléant élu inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- Il soit pourvu au remplacement d'un membre suppléant par le membre suppléant élu inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Le renouvellement intégral de la commission de délégation de service public n'est possible qu'en cas d'impossibilité d'assurer le remplacement des membres titulaires aux conditions citées ci-dessus. La démission d'un membre suppléant, alors même que la liste sur laquelle il a été élu ne comprendrait plus d'autres membres du conseil municipal suppléants susceptibles de le remplacer, n'entraîne pas de renouvellement intégral de la commission, dès lors que le membre titulaire conserve son siège.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres titulaires ou suppléants de la commission de délégation de service public tel que sus-indiqué.

Le maire,

Celia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303662-20230406-D_2023_57-DE



D – 2023/57

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Commission de délégation de service public à vocation générale – Remplacement d'un membre titulaire

Par délibération D-2020/46 du 15 juin 2020, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de service public à caractère permanent pour la durée du mandat. Celle-ci est présidée par madame le maire et composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel, sa composition est la suivante :

Liste MONSEIGNE :

Titulaires
Véronique LAVAUD
Nicolas TELLIER
Michel ARNAUD
Caroline CLEDAT
Marie-Claire BORRELLY

Suppléants
Daniel THEBAULT
Jean-Louis TABUSTEAU
Michaël CHAMARD
Georges MIEYEVILLE
Joëlle PICAUD

Suite à la démission de monsieur Nicolas TELLIER de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement en tant que membre titulaire de ladite commission.

Conformément à l'application des règles en matière de remplacement des membres titulaires ou suppléants de la commission de délégation de service public définies par la délibération précédente, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la composition de la commission de délégation de service public à caractère permanent pour la durée du mandat, dorénavant comme suit :

Liste MONSEIGNE :

Titulaires
Véronique LAVAUD
Daniel THEBAULT
Michel ARNAUD
Caroline CLEDAT
Marie-Claire BORRELLY

Suppléants
Jean-Louis TABUSTEAU
Michaël CHAMARD
Georges MIEYEVILLE
Joëlle PICAUD

Le conseil municipal, a pris acte de la composition de la commission de délégation de service public à caractère permanent pour la durée du mandat, par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, FAMEL, CHARRIER).

Le maire,


Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,


Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Syndicat départemental d'énergies et environnement de la Gironde – Remplacement d'un membre titulaire

Monsieur Nicolas Tellier a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal le 16 février 2023. Cette démission entraîne mécaniquement la vacance d'un poste de délégué de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergies et Environnement de la Gironde pour lequel monsieur Nicolas Tellier avait été désigné lors du conseil municipal du 15 juin 2020.

Conformément à la possibilité offerte par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.

Après vote à main levée, par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, FAMEL, CHARRIER), est élue en qualité de déléguée titulaire au Syndicat d'Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) :

- Madame Pascale AYMAT

Le maire,

Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 06 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine a'urba – Désignation d'un représentant

Monsieur Nicolas Tellier a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal le 16 février 2023. Cette démission entraîne mécaniquement la vacance du poste de représentant de la commune à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine pour lequel monsieur Nicolas Tellier avait été désigné lors du conseil municipal du 21 septembre 2020.

Conformément à la possibilité offerte par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.

Après vote à main levée, par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, FAMEL, CHARRIER), est élue en qualité de représentante de l'agence d'urbanisme Bordeaux (a'urba) :

- Madame Hélène RICHEL

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Commission paritaire du marché – Remplacement d'un délégué suppléant

Madame Aude PIERRONNET a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 1^{er} février 2023. Cette démission entraîne mécaniquement la vacance d'un poste de délégué suppléant de la commune à la commission paritaire du marché pour lequel madame Aude PIERRONNET avait été désignée lors du conseil municipal du 15 juin 2020.

Conformément à la possibilité offerte par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.

Après vote à main levée, par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, FAMEL, CHARRIER), est élu en qualité de délégué suppléant à la commission paritaire du marché :

- Monsieur Dominique MESTREGUILHEM

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 06 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Membres votants : 30

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAU – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusé(es) avec procuration : Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Julie COLIN.

Étaient excusé(es) sans procuration : Madame Deborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Florion GUILLAUD

OBJET : Motion présentée par le groupe SAMVA relative à la mise en place d'une Zone Faible Émission sur l'agglomération Bordelaise

« On appelle Zone à Faibles Émissions – mobilité (ZFE-m, parfois abrégé en ZFE), une zone dont l'accès est interdit aux véhicules motorisés les plus polluants, c'est-à-dire aux véhicules qui émettent le plus de particules fines (PM) et/ou d'oxydes d'azote (NOx). Dans ces zones, qui peuvent recouvrir tout ou partie d'une ville ou d'une agglomération, les véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions de polluants atmosphériques ou d'équipement n'ont pas le droit de circuler. La vignette Crit'Air est le critère généralement retenu pour identifier les véhicules qui ne répondent pas à ces normes. La mise en place d'une ZFE est une obligation légale, fixée par le gouvernement pour préserver la qualité de l'air en limitant les émissions de polluants atmosphériques issus de la circulation automobile.

À partir du 1^{er} janvier 2025, Bordeaux Métropole devra avoir mis en place une ZFE, mais elle fait le choix d'anticiper cette obligation légale de façon à prendre le temps de la réflexion et de l'échange avec ses habitants et usagers. Avec 4,2 déplacements par jour en moyenne par habitant, ce sont près de 3 millions de déplacements qui sont réalisés tous les jours à Bordeaux Métropole, dont 1,5 million en voiture. Mais la circulation routière dans la métropole bordelaise n'est pas que le seul fruit des habitants. En effet, à cause d'un manque criant d'emploi locaux, un quart des emplois est occupé par des extra-métropolitains qui font le trajet domicile / travail en voiture, avec prédominance de l'autosolisme faute de transports en commun structurés, fiable et efficace.

La mise en place de cette ZFE devrait être réalisée sur un périmètre correspondant à « l'intra-rocade » (rocade exclue) où il sera interdit de circuler aux véhicules n'ayant pas une vignette Crit'Air 2 ou inférieur (1 ou électrique). Tout véhicule immatriculé avant le 1^{er} janvier 2011 ne sera donc plus autorisé à franchir la rocade après en 2025. En 2028, seuls les Crit'Air 1 et électrique seront autorisés.

C'est la triple peine pour les habitants de notre territoire :

- *Faute d'emplois sur le territoire ils sont obligés de signer des contrats à des dizaines de kilomètres de leur domicile ;*
- *Faute de transports efficace et fiable, ils sont obligés de prendre leur véhicule, souvent seul, faute de possibilité de covoiturage (horaire, lieu de résidence/emploi différent) ;*
- *Faute d'avoir les moyens ou la possibilité d'avoir un véhicule récent, ils ne pourront bientôt plus se rendre sur leur lieu de travail.*

Il est désormais temps de ne plus subir mais d'agir.

En ce sens, le conseil municipal de la commune de St-André-de-Cubzac décide de s'engager sur la tenue d'une réunion publique commune à la ville (ou la CDC) et Bordeaux Métropole afin de présenter la mise en place de cette ZFE, ses conséquences, ses impacts et les solutions apportés aux concernés. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour (MM. FAMEL, CHARRIER, BELMONTE, BOBET, VILATTE), 12 voix contre (Mmes PICAUD, MONSEIGNE, PENICHON, RICHEL, CLEDAT, AYMAT, DE CHECCHI, MM. COURSEAU, MIEYEVILLE, PINSTON, CHAMARD, THEBAULT) et 13 abstentions (Mmes PEROU, BORRELLY, GACHET, COLIN, JARRY-CHADOIN, MM. ARNAUD, TABUSTEAU, POUX, TOURNADE, GUILLAUD, CAILLAUD, LUPRICE, MESTREGUILHEM) rejette la motion présentée. Mmes. LAVAUD et HERNANDEZ n'ont pas pris part au vote

Le maire,


Célia MONSEIGNE



Le secrétaire de séance,


Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 06 avril 2023

Décisions du maire :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 32 en date du 24 février 2023 de reconduire l'accord-cadre relatif la fourniture de signalisations verticales, notifié le 26 avril 2021 à l'entreprise SIGNAUX GIROD SA, située à MOREZ (39401), pour la deuxième fois du 26 avril 2023 au 25 avril 2024.

Décision n° 33 en date du 24 février 2023 d'annuler et remplacer la décision n° 91-2022 en date du 30 mars 2022 pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension de l'école maternelle Bertrand Cabanes au groupement composé des sociétés Henri DE SEVIN/Architectures – mandataire, située à BORDEAUX (33000) et INTECH SARL – cotraitant, située à MARSAC-SUR-L'ISLE (24430). Le forfait provisoire de rémunération est fixé à 56 805,00 € HT soit 68 166,00 € TTC, incluant l'option OPC et la mission de diagnostic, dont la répartition entre les cotraitants est la suivante :

- Henri DE SEVIN/Architectures : 40 681,67 € HT soit 48 818,01 € TTC
- INTECH SARL : 16 123,33 € HT soit 19 347,99 € TTC

Décision n° 34 en date du 24 février 2023 de signer l'avenant n° 1 du marché pour la fourniture de végétaux – Lot n° 3, notifié le 13 février 2020 à l'entreprise ETS HORTICOLES MAGUY SAS située à CHANIERES (17610), qui a pour objet de prendre acte de l'évolution des prix unitaires sur la base de l'article R. 2194-5 du code de la commande publique. L'engagement financier de la commune reste inchangé.

Décision n° 35 en date du 24 février 2023 de reconduire l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures courantes pour l'entretien des espaces verts et terrains de sport de la commune (lot n° 2), notifié le 16 juin 2020 à l'entreprise LA GRANDE JAUQUE située à MÉRIGNAC (33700), pour la troisième et dernière fois du 16 juin 2023 au 15 juin 2024.

Décision n° 36 en date du 24 février 2023 de reconduire l'accord-cadre relatif à la fourniture de signalisations, notifié le 30 mai 2022 à l'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST située à BOULIAC (33270), pour la première fois du 30 mai 2023 au 29 mai 2024.

Décision n° 37 en date du 24 février 2023 d'attribuer le contrat de maintenance préventive et curative des équipements de cuisine à la Société OPTIMAL CUISINES située à CADAUJAC (33140). Le montant total pour une année de maintenance préventive et curative s'élève à 4 628,00 € HT soit 5 553,60 € TTC.

Décision n° 38 en date du 23 février 2023 de délivrer une concession trentenaire de 3,78 m², dans le cimetière communal. La concession n° 65559 est accordée moyennant la somme de 260,00 € pour la période allant du 23 février 2023 au 22 février 2053.

Décision n° 39 en date du 27 février 2023 de signer l'avenant n° 1 du marché pour l'achat de fournitures courantes pour l'entretien des espaces verts et des terrains de sport de la commune – Lot n° 1, notifié le 10 février 2020 à l'entreprise MEDAN SA située à EYSINES (333240), ayant pour objet de prendre acte de l'évolution des prix unitaires sur la base de l'article R. 2194-5 du code de la commande publique. L'engagement financier de la commune reste inchangé.

Décision n° 40 en date du 27 février 2023 d'attribuer le marché relatif à l'organisation de deux classes de découverte – Lot n° 1 organisation d'une classe découverte dans le Périgord Noir (24) du 21 au 23 juin 2023 ou du 28 au 30 juin 2023, à la ligue de l'enseignement située à ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX (33370). La classe découverte se déroulera du 28 au 30 juin 2023 au centre d'accueil « C.A.P Sireuil Village » à Eyzies de Tayac.

Le montant de la prestation sera calculé en fonction du nombre de participants selon les tranches suivantes :

- Tranche 1 – entre 48 et 70 élèves : 236,50 € TTC
- Tranche 2 – entre 71 et 81 élèves : 225,60 € TTC

L'option transport est retenue pour un montant de 4 487,00 € TTC.

Décision n° 41 en date du 27 février 2023 de délivrer une concession trentenaire, cave-urne de 1,00 m², dans le cimetière communal. La concession n° 65560 est accordée moyennant la somme de 68,50 € pour la période allant du 27 février 2023 au 26 février 2053.

Décision n° 42 en date du 02 mars 2023 de louer la salle du Mascaret le week-end du 04 et 05 mars 2023. La commune facturera cette location 443 € le week-end.

Décision n° 43 en date du 02 mars 2023 de louer la salle n° 3 de Soucarros la demi-journée du 07 mars 2023. La commune facturera cette location 54 € la demi-journée.

Décision n° 44 en date du 02 mars 2023 de louer la salle n° 3 de Soucarros la demi-journée du 09 mars 2023. La commune facturera cette location 54 € la demi-journée.

Décision n° 45 en date du 02 mars 2023 de louer la salle du Château Robillard le week-end du 11 et 12 mars 2023. La commune facturera cette location 206 € le week-end.

Décision n° 46 en date du 06 mars 2023 de signer l'avenant n° 1 du marché de maintenance des aires de jeux et équipements sportifs de la commune, notifié le 25 janvier 2021 à l'entreprise SAS Récré'Action située à SERRIS (77700), ayant pour objet de prendre acte de la maintenance d'une nouvelle aire de jeux. L'avenant entraîne une plus-value de 170,00 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté de 1 228,00 € HT à 1 398,00 HT

Décision n° 47 en date du 03 mars 2023 d'accepter le règlement des indemnités proposé par la SMACL assureur de la commune située à NIORT (79031), d'un montant de 141,18 €, au titre de la garantie « dommages aux biens » afin de procéder à l'indemnisation d'un potelet percuté par un véhicule du SDIS survenir le 28 décembre 2021.

Décision n° 62 en date du 08 mars 2023 de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du quai du port de Plagne, notifié le 24 novembre 2021 à la société SAFEGE SAS située à SAINT-MÉDARD-EN-JALLES (33166), ayant pour objet la fixation du coût prévisionnel de réalisation des travaux (phase d'avant-projet définitif), le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre et le réajustement du calendrier fixé pour l'opération. Le coût prévisionnel de réalisation des travaux est de 772 777,00 € HT et le forfait de rémunération du maître d'œuvre est réajusté à 55 253,56 € HT.

Décision n° 63 en date du 13 mars 2023 de signer l'avenant n° 2 du marché relatif aux travaux de réaménagement du site de Montalon, notifié le 09 décembre 2020 à l'entreprise BERNARD PAYSAGE ENVIRONNEMENT située à AMBARES-ET-LAGRAVE (33440), ayant pour objet de prendre acte de l'évolution du prix du marché. L'avenant entraîne une moins-value de 11 547,75 € HT, le montant du marché est réajusté de 100 091,25 € HT initialement à 98 031,46 € HT.

Décision n° 64 en date du 13 mars 2023 de fixer les honoraires d'interventions de maître RUFFIÉ du cabinet d'avocats LEXIA situé à BORDEAUX (33077), dans le cadre des conditions d'intervention datées du 08 mars 2023, relative au stationnement rue des Roses à Saint-André-de-Cubzac.

Décision n° 65 en date du 14 mars 2023 de louer la salle du Château Robillard le week-end du 18 et 19 mars 2023. La commune facturera cette location 206 € le week-end.

Décision n° 66 en date du 14 mars 2023 de louer la salle du Mascaret la demi-journée du 18 mars 2023. La commune facturera cette location 133 € la demi-journée.

Décision n° 67 en date du 10 mars 2023 de céder à la société PELLENC BC située à LIBOURNE (33503), un tracteur de marque Renault de type Ergos 100, pour un montant de 3 120 € TTC.

Décision n° 68 en date du 10 mars 2023 de céder à la société PELLENC BC située à LIBOURNE (33503), une épareuse de marque Lagarde de type Jupiter 50 CSE, pour un montant de 3 960 € TTC.

Décision n° 69 en date du 10 mars 2023 de céder à la société DESTRIAN située à ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX (33370), une tondeuse autoportée de marque Kubota (F3680), pour un montant de 3 000 € TTC.

Décision n° 70 en date du 10 mars 2023 de présenter une demande d'autorisation de travaux au service instructeur en vue de la réhabilitation du local associatif des Restos du Cœur située 2 chemin de Perret à Saint-André-de-Cubzac.

Décision n° 71 en date du 15 mars 2023 d'accepter le règlement des indemnités proposé par GROUPAMA assureur de la commune située à NIORT (79044), d'un montant de 647,46 €, au titre de la garantie « véhicules à moteur » afin de procéder à l'indemnisation d'un endommagement d'un véhicule survenu le 13 juillet 2023.

Décision n° 72 en date du 15 mars 2023 d'accepter le règlement des indemnités proposé par les MMA situées à LE MANS (72030) assureur de la Société SOFIX, d'un montant de 1 500,00 €, au titre de la garantie « dommages intermédiaires » survenu sur la maçonnerie de l'extension de l'école Suzanne Lacore.

Décision n° 73 en date du 16 mars 2023 de déposer une requête en référé expertise devant le Tribunal administratif de Bordeaux aux fins de nominations d'un expert dans le cadre de l'opération de réaménagement du quai de Plagne.

Décision n° 74 en date du 21 mars 2023 de s'acquitter de la redevance au centre Français d'exploitation du droit de copie (CFC) pour l'année 2023. La commune versera la somme de 1 100 € HT, au titre de la redevance pour l'année 2023.

Décision n° 75 en date du 22 mars 2023 de louer la salle du Château Robillard le week-end du 25 et 26 mars 2023. La commune facturera cette location 206 € le week-end.

Décision n° 76 en date du 22 mars 2023 de louer la salle du Mascaret la journée du 25 mars 2023. La commune facturera cette location 265 € la journée.

Décision n° 77 en date du 24 mars 2023 de louer la salle du Château Robillard le week-end du 1^{er} et 2 avril 2023. La commune facturera cette location 206 € le week-end.

Décisions concernant l'exercice du droit de préemption :

DATE DECISION	N° DECISION	N° DIA	PARCELLE CADASTREE	ADRESSE	OBJET DE LA DECISION
01/03/2023	48-2023	DIA 23J0002	Section AD numéro 168 Section AD numéro 169 Section AD numéro 525 Section AD numéro 555	7 rue Emile Dantagnan	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	49-2023	DIA 23J0006	Section D numéro 3041	Lot 112 ZAC du Bois Milon	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	50-2023	DIA 23J0007	Section AD numéro 65 Section AH numéro 352 Section AH numéro 354	71 rue du Commandant Cousteau	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	51-2023	DIA 23J0008	Section AC numéro 5	6 rue Pierre André Charron	renonce à exercer son droit de préemption

01/03/2023	52-2023	DIA 23J0009	Section AK numéro 72	19 Allée de Fougères	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	53-2023	DIA 23J0010	Section AL numéro 327p	12 rue Max Linder	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	54-2023	DIA 23J0011	Section AL numéro 338	Belle Queue	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	55-2023	DIA 23J0012	Section AB numéro 31	45 rue de la Tour du Pin	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	56-2023	DIA 23J0013	Section AR numéro 43	10 Avenue de la République	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	57-2023	DIA 23J0014	Section AN numéro 55 Section AN numéro 56 Section AN numéro 57	115 Chemin de Badebec	renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	58-2023	DIA 23J0015	Section B numéro 2236	27 rue Gustave Favre	Renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	59-2023	DIA 23J0016	Section AD numéro 939	19 rue Perret	Renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	60-2023	DIA 23J0017	Section AS numéro 322	125 Chemin de Labry	Renonce à exercer son droit de préemption
01/03/2023	61-2023	DIA 23J0018	Section AP numéro 187 Section AP numéro 188	9 rue Georges Brassens	Renonce à exercer son droit de préemption
20/03/2023	78-2023	DIA 23J0020	Section AK numéro 52 Section AK numéro 53 Section AK numéro 54 Section AK numéro 61	282 rue Nationale	renonce à exercer son droit de préemption
22/03/2023	79-2023	DIA 23J0019	Section D numéro 3052	269 rue Claire Demar	renonce à exercer son droit de préemption
22/03/2023	80-2023	DIA 23J0021	Section AB numéro 32	47 rue de la Tour du Pin	renonce à exercer son droit de préemption
22/03/2023	81-2023	DIA 23J0023	Section AE numéro 32	12 Chemin de la Cale du Centre	renonce à exercer son droit de préemption
22/03/2023	82-2023	DIA 23J0024	Section A numéro 2358 Section A numéro 2365	175 rue Maryse Bastié lotissement « BOIS DE LA GAROSSE » lot 47	renonce à exercer son droit de préemption
22/03/2023	83-2023	DIA 23J0025	Section AE numéro 884 Section AE numéro 886	420 Chemin de Romefort	renonce à exercer son droit de préemption
22/03/2023	84-2023	DIA 23J0026	Section AB numéro 603 Section AB numéro 616	33 rue de la Dauge	renonce à exercer son droit de préemption
22/03/2023	85-2023	DIA 23J0027	Section AM numéro 216 Section AM numéro 217	85 Chemin du Village du Granger	renonce à exercer son droit de préemption